

SSP0003319

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement SSP0003319

Nom usuel Ancienne usine à gaz

Adresse 8-10 AVENUE DE LA PAIX

Code INSEE de l'établissement 89287

Commune principale PARON

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration 1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000331901			28/10/2020

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration SSP000331901

Date de dernière mise à jour 28/10/2020

Statut de l'instruction En cours

Nom Usuel Non renseigné

Autre(s) identifiant(s) 89.0012 (BASOL)

Environnement

Gaz de France (aujourd'hui Engie) a exploité environ 500 usines à gaz sur le territoire français, qui ont toutes arrêté dans les années 50-60, avec le développement du réseau de gazoducs et l'exploitation du gaz de Lacq (gaz naturel).

Ce type d'activité étant susceptible de générer des pollutions des sols pouvant présenter des risques sanitaires et environnementaux, un protocole programmé sur 10 ans avait été signé en 1996 entre Gaz de France et le ministère en charge de l'environnement. Il avait notamment abouti à la mise en œuvre d'une méthodologie nationale qui a permis de hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité des points de vue sanitaires et environnementaux, dans l'optique, le cas échéant, de mettre en œuvre les mesures de gestion des pollutions nécessaires.

Le terrain, situé dans les faubourgs Ouest de la ville, a accueilli, de 1855 à 1961, une usine à gaz qui fabriquait du « gaz de ville » par distillation de la houille. Après l'arrêt de la production, les installations ont été démantelées.

Dès 1961, le site a été réaménagé en agence d'exploitation du gaz naturel.

En 1994-1995, le site a fait l'objet de nouveaux réaménagements et accueille depuis des bâtiments administratifs et techniques, des locaux d'activité et un poste de détente de gaz.

En raison du projet de réaménagement interne pour les besoins de l'entreprise, ce site a fait l'objet en mars 1994 d'un diagnostic approfondi, consistant :

- à effectuer des recherches historiques et documentaires ;

Description

- à rechercher d'éventuels ouvrages enterrés ;
- à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eaux souterraines et superficielles ;
- à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses ;
- et enfin, à caractériser le sol en profondeur.

Les investigations menées ont mis en évidence la présence sur le site de deux stockages souterrains contenant des sous-produits gaziers. Ces ouvrages ont été neutralisés en mai et juin 1994. Par ailleurs la surveillance des eaux souterraines, démarrée en 2001 a montré la présence de substances pouvant être générées par la manufacture du gaz de houille.

Suite à ces constats, un programme d'investigations complémentaire a été mis en oeuvre en 2006-2007 :

- mise en place de trois nouveaux piézomètres (à l'extérieur du site),
- réalisation, en octobre 2006, d'une nouvelle campagne de prélèvements simultanés sur les six piézomètres et sur des puits privés,
- réalisation d'une étude hydrogéologique intégrant l'ensemble des données,
- réalisation de sondages par échantillonnage au droit du site, pour identifier une éventuelle source résiduelle de pollution dans les sols.

Les résultats des analyses du sol et leur interprétation ont montré la présence d'une pollution incompatible avec l'usage actuel du site. Les terres polluées ont été excavées en 2007.

Les eaux souterraines font toujours l'objet d'une surveillance semestrielle, dont les derniers résultats montrent que l'utilisation des eaux puisées à l'aval du site pour irriguer des jardins privés ne présente pas de risque sanitaire inacceptable pour cet usage.

Il convient de noter, même s'il n'y a pas eu besoin de s'y référer, qu'en 1996, au sens du protocole cité en introduction, c'est un site dont la sensibilité vis-à-vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles avait été qualifiée de faible (classe 3). Sans les études effectuées et les mesures de gestion prises dès 1994-1995, une étude historique aurait quand même été réalisée.

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère répartis sur l'ensemble du territoire.

La méthodologie a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de cinq classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996.

Le protocole du 25 avril 1996 a pris fin le 25 avril 2006.

Par circulaire en date du 6 août 2007, le ministère de l'environnement précise que, dorénavant, Gaz de France assurera seule en sa qualité de propriétaire foncier la gestion environnementale de ses terrains d'anciennes usines à gaz.

Le site de Paron est en classe 3 du protocole. De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible.

Conformément aux engagements du protocole et en raison d'un projet de réaménagement interne pour les besoins de l'entreprise (construction de la nouvelle agence en 1994-1995), ce site a fait l'objet en mars 1994 d'un diagnostic approfondi.

L'ensemble de l'étude a consisté à effectuer des recherches historiques et documentaires, à rechercher des ouvrages enterrés, à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eaux souterraines et superficielles, à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses, et à caractériser le sol en profondeur.

Ce diagnostic réalisé par un bureau d'études à la demande de Gaz de France a mis en évidence la présence sur le site de deux stockages souterrains contenant des sous-produits gaziers.

Gaz de France a entrepris la neutralisation de ces ouvrages en mai et juin 1994 (élimination de 436 tonnes de matériaux souillés).

Les analyses effectuées sur les eaux souterraines (surveillance effective depuis 2001) ont montré la présence de composés issus de la manufacture du gaz de houille. Les captages AEP localisés en amont hydraulique du site ne peuvent être impactés par la présence de ces substances. L'utilisation de ces captages ne présente donc pas de risques pour la santé humaine.

Des investigations visant à cerner les impacts générés par la présence de ces substances ont été demandées à GDF par l'inspection des installations classées.

Par un appel téléphonique du 28 août 2006, la DRIRE a informé Gaz de France d'une suspicion de pollution par des hydrocarbures dans les eaux de puits privés situés rue Fijalkowski à Sens et a demandé à Gaz de France d'entreprendre des recherches concernant le site de l'ancienne usine à gaz située à Paron.

Le 29 août 2006, Gaz de France a réalisé une campagne de mesures sur les trois piézomètres implantés au droit du site. Les résultats de cette campagne ont été communiqués à la DRIRE le 29 septembre 2006. Ils ont notamment révélé la présence de benzène et d'hydrocarbures à des teneurs supérieures aux normes de potabilité. La présence de naphthalène en quantité importante a également été détectée.

Cette situation a conduit le Maire de la ville de Sens à prendre un arrêté en date du 28 septembre 2006 interdisant l'usage de l'eau des puits privés des riverains situés à proximité des terrains de l'ancienne usine à gaz.

Sur proposition de l'inspection des installations classées, le Préfet de l'Yonne, par courrier en date du

20 octobre 2006, a pris acte du programme d'investigations lancé par Gaz de France visant à mieux appréhender la situation hydrogéologique et à déterminer l'origine de la pollution.

Ce programme comprenait :

- la mise en place de trois nouveaux piézomètres (à l'extérieur du site),
- la réalisation, en octobre 2006, d'une nouvelle campagne de prélèvements simultanés sur les six piézomètres et sur des puits privés,
- la réalisation d'une étude hydrogéologique intégrant l'ensemble des données,
- la réalisation de sondages au droit du site pour identifier une éventuelle source résiduelle de pollution dans les sols.

Les résultats de ces investigations ont été transmis à la DRIRE le 21 février 2007.

Les analyses de sols réalisées sur le site de l'ancienne usine à gaz ont révélé une pollution incompatible avec l'usage actuel du site. GDF s'est engagé à excaver les terres polluées. Les travaux correspondants ont été lancés en octobre 2007 et sont, à ce jour, achevés.

En ce qui concerne les analyses réalisées sur les eaux souterraines, tout porte à croire que GDF est à l'origine de tout ou partie de la pollution de la nappe. Toutefois, Gaz de France a considéré qu'il y avait lieu de procéder à une nouvelle campagne de prélèvements et à un complément d'études afin de déterminer avec exactitude si l'origine de la pollution provient de l'exploitation de l'ancienne usine à gaz. L'ensemble des résultats devaient être disponibles pour fin septembre 2007. Ils ont été transmis à la DRIRE par courrier en date du 21 mars 2008.

Sur proposition de l'inspection des installations classées, le Préfet de l'Yonne, par courrier en date du 9 juin 2008, a indiqué à GDF que :

- l'analyse des résultats transmis en mars 2008 ne permet pas de démontrer que l'exploitation de l'ancienne usine à gaz n'est pas à l'origine de tout ou partie de la pollution de la nappe ;
- il lui appartient, conformément aux engagements que GDF a pris lors de la sortie du protocole signée le 2 avril 2007, de mettre en œuvre, en sa qualité de propriétaire foncier des terrains, les moyens appropriés afin de déterminer l'étendue de la pollution de la nappe (implantation de nouveaux piézomètres, campagnes de mesures rapprochées, modélisation mathématique,...);
- il lui appartient également de définir et d'engager les actions nécessaires visant à maîtriser l'impact de la pollution au niveau de la nappe. Les mesures de gestion qu'il incombe à GDF de mettre en œuvre devront notamment permettre de rétablir la compatibilité entre l'état de la nappe et l'usage qui en est fait.

Dans l'attente, le Maire de la ville de Sens a été informé que son arrêté interdisant l'usage de l'eau des puits privés des riverains situés à proximité des terrains de l'ancienne usine à gaz devait être maintenu.

Une nouvelle campagne d'analyses des eaux souterraines devait être menée fin 2008- début 2009.

Des retards ont été pris dans l'installation de piézomètres supplémentaires liés aux difficultés rencontrées par GDF SUEZ pour obtenir certaines des autorisations d'implantation des piézomètres.

De nouveaux prélèvements ont finalement été réalisés en juillet 2009.

Les résultats et conclusions ont été transmis par GDF SUEZ à la DREAL (service de l'inspection des installations classées) le 8 avril 2010.

De l'ensemble des analyses réalisées à l'été 2009, GDF SUEZ conclut à la présence d'hydrocarbures, de HAP (essentiellement naphthalène), de BTEX (essentiellement benzène), de cyanures et d'ammonium.

L'élément nouveau et majeur apporté par ces dernières analyses est que GDF SUEZ considère que, parmi les substances en présence, seuls les cyanures et l'ammonium sont liés à l'activité de son ancienne usine à gaz.

GDF SUEZ évoque comme origine possible de la pollution une ancienne décharge et/ou une ancienne station-service située à proximité.

En outre, au vu de l'impact des 2 substances concernées qu'il estime limité, GDF SUEZ indique qu'il souhaiterait ne plus intervenir sur ce dossier.

Au vu de la technicité de l'étude et des conclusions tirées, la DREAL a demandé, au cours de l'été 2010, l'avis technique du BRGM afin de vérifier les conclusions de GDF SUEZ.

De l'analyse du BRGM transmise début novembre 2010, il ressort que :

- les polluants organiques analysés (les BTEX et le naphthalène) peuvent provenir d'une source dérivée du charbon (goudron), source typiquement trouvée sur une ancienne usine à gaz ;
- au vu des éléments présentés par GDF SUEZ, il semblerait donc possible que l'origine de la pollution relevée dans des captages d'eau privés soit liée à l'exploitation de l'ancienne usine à gaz, même si la source de pollution dans les sols a été localisée hors de la limite actuelle du site (présence d'une zone goudronneuse à l'emplacement de l'ancienne décharge). Concernant ce dernier point, le BRGM précise que les procédures d'évacuation des résidus issus de l'exploitation des anciennes usines à gaz, en particulier pendant les premières années d'exploitation, ne sont pas connues. Le BRGM ajoute que les résidus goudronneux étaient fréquemment éliminés de manières inappropriées à proximité de tels sites.

Pour obtenir des résultats définitifs permettant de définir les sources de pollution, le BRGM recommande la réalisation d'investigations supplémentaires en analysant notamment :

- un échantillon goudronneux retrouvé sur le site de l'ancienne usine à gaz ;
- le goudron localisé à l'emplacement de l'ancienne décharge.

Les analyses réalisées, incluant une méthode d'analyse par fractionnement isotopique, devront porter sur chacun des 16 HAP et sur les BTEX.

Sur proposition de l'inspection des installations classées et par courrier en date du 4 avril 2011, le Préfet de l'Yonne a demandé à GDF SUEZ d'engager, dans les plus brefs délais, cette campagne d'analyses complémentaires afin de déterminer avec exactitude si l'exploitation de l'ancienne usine à gaz est à l'origine de la pollution.

A ce jour, GDF SUEZ n'a pas pu démontrer que l'exploitation de l'ancienne usine à gaz n'était pas à l'origine de tout ou partie de cette pollution.

La dernière étude réalisée par GDF SUEZ (transmise à l'inspection des installations classées par courrier en date du 11 juillet 2014), conclut, à partir des concentrations moyennes mesurées depuis quatre ans au droit du puits privé le plus impacté, que l'utilisation des eaux souterraines pour l'irrigation de jardins potagers par les riverains ne présente pas de risque sanitaire inacceptable pour cet usage.

Pour autant et dans l'immédiat, la surveillance des eaux souterraines est maintenue.

Polluant(s) identifié(s)
Action(s) instruite(s)

Non renseigné(s)

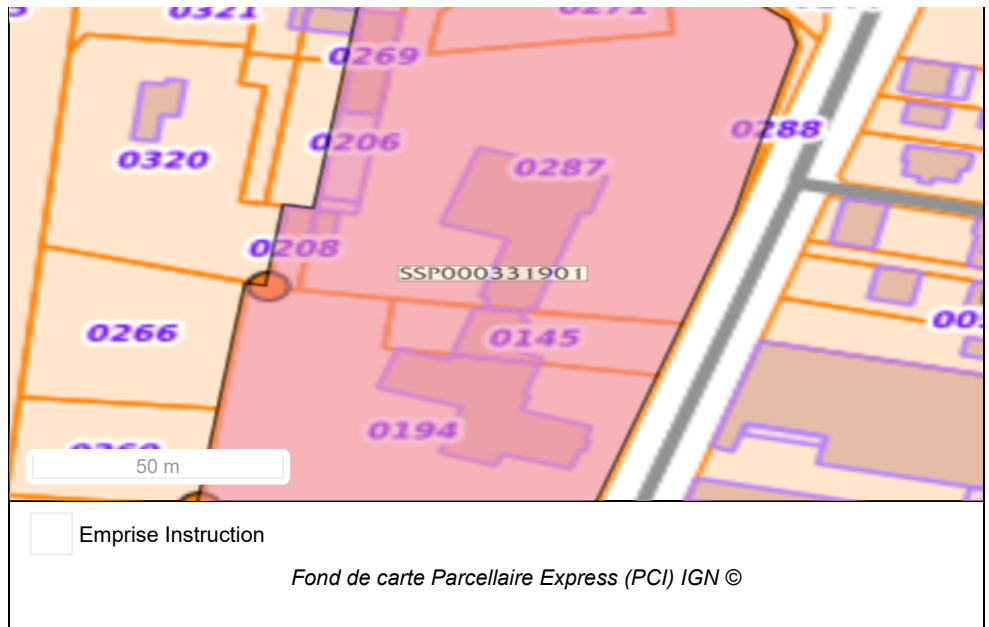
Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-			✓ Evacuation de produits ou de déchets		
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-		✓ Sol - Sous-sol		✓ Elimination en installation de stockage des déchets dangereux (ISDD)	
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-		✓ Sol - Sous-sol		✓ Excavation des sols	
Description							

Carte(s) et plan(s)
Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
PARON		AE	145	
PARON		AE	194	
PARON		AE	208	
PARON		AE	269	
PARON		AE	270	
PARON		AE	271	
PARON		AE	287	

Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle : SSP00033190101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire : SSP000331901

Ancien identifiant SIS : 89SIS05492

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE : 89287

Date de dernière mise à jour : 30/09/2020

Date de l'Arrêté Préfectoral : Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) : Non renseigné

Description

Gaz de France (aujourd'hui Engie) a exploité environ 500 usines à gaz sur le territoire français, qui ont toutes arrêté dans les années 50-60, avec le développement du réseau de gazoducs et l'exploitation du gaz de Lacq (gaz naturel).

Ce type d'activité étant susceptible de générer des pollutions des sols pouvant présenter des risques sanitaires et environnementaux, un protocole programmé sur 10 ans avait été signé en 1996 entre Gaz de France et le ministère en charge de l'environnement. Il avait notamment abouti à la mise en œuvre d'une méthodologie nationale qui a permis de hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité des points de vue sanitaires et environnementaux, dans l'optique, le cas échéant, de mettre en œuvre les mesures de gestion des pollutions nécessaires.

Le terrain, situé dans les faubourgs Ouest de la ville, a accueilli, de 1855 à 1961, une usine à gaz qui fabriquait du « gaz de ville » par distillation de la houille. Après l'arrêt de la production, les installations ont été démantelées.

Dès 1961, le site a été réaménagé en agence d'exploitation du gaz naturel.

En 1994-1995, le site a fait l'objet de nouveaux réaménagements et accueille depuis des bâtiments administratifs et techniques, des locaux d'activité et un poste de détente de gaz.

En raison du projet de réaménagement interne pour les besoins de l'entreprise, ce site a fait l'objet en mars 1994 d'un diagnostic approfondi, consistant :

- à effectuer des recherches historiques et documentaires ;
- à rechercher d'éventuels ouvrages enterrés ;
- à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eaux souterraines et superficielles ;
- à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses ;
- et enfin, à caractériser le sol en profondeur.

Les investigations menées ont mis en évidence la présence sur le site de deux stockages souterrains contenant des sous-produits gaziers. Ces ouvrages ont été neutralisés en mai et juin 1994.

Par ailleurs la surveillance des eaux souterraines, démarrée en 2001 a montré la présence de

substances pouvant être générées par la manufacture du gaz de houille.

Suite à ces constats, un programme d'investigations complémentaire a été mis en oeuvre en 2006-2007 :

- mise en place de trois nouveaux piézomètres (à l'extérieur du site),
- réalisation, en octobre 2006, d'une nouvelle campagne de prélèvements simultanés sur les six piézomètres et sur des puits privés,
- réalisation d'une étude hydrogéologique intégrant l'ensemble des données,
- réalisation de sondages par échantillonnage au droit du site, pour identifier une éventuelle source résiduelle de pollution dans les sols.

Les résultats des analyses du sol et leur interprétation ont montré la présence d'une pollution incompatible avec l'usage actuel du site. Les terres polluées ont été excavées en 2007.

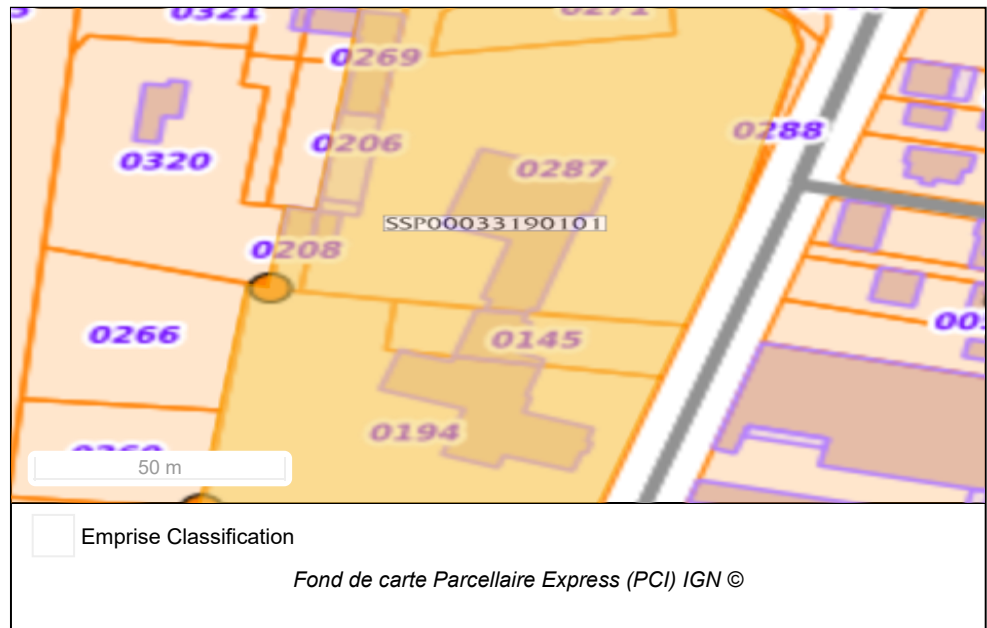
Les eaux souterraines font toujours l'objet d'une surveillance semestrielle, dont les derniers résultats montrent que l'utilisation des eaux puisées à l'aval du site pour irriguer des jardins privés ne présente pas de risque sanitaire inacceptable pour cet usage.

Il convient de noter, même s'il n'y a pas eu besoin de s'y référer, qu'en 1996, au sens du protocole cité en introduction, c'est un site dont la sensibilité vis-à-vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles avait été qualifiée de faible (classe 3). Sans les études effectuées et les mesures de gestion prises dès 1994-1995, une étude historique aurait quand même été réalisée.

Carte(s) et plan(s)

Document diffusable	Titre du document	Type du document
↓ Télécharger	Plan parcellaire	

Carte(s) et plan(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
PARON		AE	145	
PARON		AE	194	
PARON		AE	208	
PARON		AE	269	
PARON		AE	270	
PARON		AE	271	
PARON		AE	287	